

Agent recenseur / agent recenseuse

La Mairie de Saint Bonnet de Joux recrute, deux agents recenseurs vacataires dans le cadre du recensement de la population 2024.

Le recensement se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

Deux demi-journées de formation en présentiel et obligatoires seront assurées, au préalable, début janvier 2024.

Sous l'autorité du coordonnateur communal, l'agent recenseur participe activement aux opérations de recensement sur un secteur défini de la commune.

Missions :

- se former aux concepts et aux règles du recensement
- effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses et logements de son secteur et déposer un courrier informant les habitants du recensement à venir
- déposer ou remettre les documents de recensement et inciter les habitants à répondre par internet
- suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet
- en cas d'impossibilité ou de refus de réponse par internet, remettre les questionnaires papier et prendre rendez vous pour récupérer les questionnaires en s'assurant de leur remplissage
- relancer les habitants qui n'ont pu être joint ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis
- tenir à jour son carnet de tournée et veiller à la progression régulière de la collecte pour respecter les délais impartis
- rendre compte périodiquement de l'avancement de son travail et faire état des situations particulières au coordonnateur
- classer les documents recueillis
- restituer en fin de collecte l'ensemble des documents

Aptitudes attendues :

- aptitudes relationnelles : l'agent doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra expliquer et aider certaines personnes à remplir les questionnaires. Courtoisie et bonne présentation sont indispensables.
- discrétion et confidentialité : l'agent doit respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la confidentialité des données individuelles
- être organisée et méthodique

- Faire preuve de persévérance et de disponibilité : mettre en œuvre tous les moyens de recherche d'informations, effectuer des visites à domicile à tout moment de la journée mais également en soirée et les week-ends et à plusieurs reprises si besoin pour rencontrer les personnes difficilement joignables.
- moyen de transport : voiture ou deux roues
- une bonne connaissance de la commune serait un plus
- niveau d'études suffisant : l'agent doit assimiler le concept du recensement et les règles de collecte auprès du public. L'agent doit disposer d'une connaissance pratique sur l'utilisation du réseau internet.

Conditions :

- emploi non permanent
- déplacements constants sur la commune
- poste à pourvoir à partir du 18 janvier 2024 pour une durée d'un mois
- + au début du mois de janvier deux demi-journées de formation préalables obligatoires
- + une tournée de reconnaissance sur plusieurs jours à réaliser avec distribution d'une lettre d'information